

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2019

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 850

présenté par  
M. Dupont-Aignan

-----  
**ARTICLE 49**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement procède à la liquidation des biens les plus précieux des Français. La privatisation d'Aéroports de Paris se fera au détriment des contribuables Français. Avec un taux de 7 % de profits, AdP génère pour l'État 175 millions d'euros de dividendes en constante progression. Après la vente, ce revenu sera perdu pour l'État Français au bénéfice d'intérêts privés. Or, Aéroports de Paris ce ne sont pas seulement les terminaux que nous connaissons (le Bourget, Orly et Charles de Gaulle), ce sont aussi 6680 hectares de bâtiments, terrains, tarmacs et infrastructures, soit l'équivalent de 2/3 du territoire de la ville de Paris au cœur des plus importants intérêts stratégiques Français. Il est inacceptable que le Gouvernement vende ce fleuron au secteur privé au motif que l'État n'aurait pas vocation à diriger des entreprises concurrentielles. L'exemple de la privatisation des autoroutes ne nous a-t-il pas suffit ?